RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

VILLE DE L'HÔPITAL

ARRONDISSEMENT DE FORBACH

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2025

Étaient présents : M. SCHULER, Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme NOWAK, M. DERVEAUX, Mmes BONICHOT, ISSA, M. GAZZOLA, Mme LAGRANGE, M. NAWROCKI, Mme FICHTER, M. QUINTEN, Mmes BELL, BARTZ, URBANZAC, M. GIL, Mme SCHMITT, M. MAJEWSKI (à partir du point 1), Mme WENDLING

Absents excusés ayant donné procuration :
Mme CHUDY à Mme HOMBOURGER
M. WENG à Mme LAGRANGE
M. ROTH à M. NAWROCKI
M. BURDO à M. MALGLAIVE
M. KONIECZKA à Mme TRIDEMY
Mme INGRAO à Mme BONICHOT
M. DELESSE à M. GIL
M. DUPARCQ à M. SCHULER

Absents excusés :
M. ZOR
M. MAJEWSKI (jusqu'à son arrivée point 1)

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de M. Emmanuel SCHULER, Maire, à la suite de la convocation en date du 20 mars 2025 adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

M. MALGLAIVE est désigné secrétaire de séance.

Le P.V. de la séance du 19 mars 2025 est approuvé :

Nombre de voix POUR	23
Nombre d'ABSENTIONS	4 M. Gil (+ procuration M. Delesse), Mmes Schmitt, Wendling

COMMUNICATIONS :
M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée :

- Les remerciements des familles pour les condoléances adressées lors des décès de Mmes Antoinette FOX, Marguerite VAROQUI, Claudine KRAEMER et M. Max SCHREIBER.

Hôtel de Ville - 9 rue du Presbytère - BP 23b - 57490 **L'HÔPITAL** - Tél. : **03 87 29 33 80** - Fax : **03 87 82 50 21** - E-mail : **mairie@ville-lhopital.fr** - www.ville-lhopital.fr

Tout courrier doit être adressé à M. le Maire de la Ville de l'Hôpital sans autre indication de destinataire.

Point 1	Délégations articles L.2122-17, L.2122-22, L.2122-23 du CGCT
Thématique : Institutions et vie politique	**Rédacteur :** DGS
5.4. Délégations de fonctions	

Conformément aux dispositions des articles L.2122-17, L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe l'assemblée des décisions prises par application des délégations accordées par le Conseil Municipal.

1-1) Location de places de stationnement parking Detemple :
Afin de respecter le règlement général sur la protection des données, les coordonnées des locataires ont été volontairement masquées. Une liste annexe complète pourra être consultée en mairie.

Emplacement	Date d'entrée
38	1er avril 2025

Le taux de remplissage du parking est de 100%.

1-2) Location du logement 19 rue de la Mairie
Afin de respecter le règlement général sur la protection des données, les coordonnées des locataires ont été volontairement masquées.

Logement	Date de sortie
19 rue de la Mairie	31 janvier 2025

Logement	Date d'entrée
19 rue de la Mairie	21 mars 2025

Arrivée de M. MAJEWSKI.

Le logement se loue 600 € / mois conformément à la délibération du 19 mars 2025.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ces décisions.

Point 2	Demande de subvention AMBITION Moselle
Thématique : Finances locales	**Rédacteur :** DGS
7.5. Subventions	

Comme le précise le ROB 2025, le projet phare du mandat consistera à une requalification complète et qualitative des rues Bois Richard et du Général Irwin jusqu'à la jonction avec la rue de la Gare et la rue du Maréchal Foch. Cette requalification multidimensionnelle comprendra non seulement les aménagements urbains et paysagers, mais également la mise en souterrain de l'intégralité des réseaux secs (basse tension et télécommunications).

Cette opération structurante permettra ainsi d'améliorer le cadre de vie des administrés en apportant des équipements publics adaptés et sécurisés. Le volet environnemental n'a pas été écarté avec plus de 166 000 € HT destinés à la mise en œuvre de matériaux drainants et plantations diverses.

Le coût de l'opération est estimé à 2 138 104,00 € HT, décomposé comme suit :

	Rue Bois Richard	Rue du Général Irwin	Total
Equipements de sécurisation (Enrobés de carrefours teintés, signalisation au sol, plateaux surélevés…)	69 443,31 €	50 443,42 €	119 886,73 €
Autres aménagements urbains (Voirie, bordures, trottoirs…)	688 244,80 €	499 303,67 €	1 187 548,47 €
Enfouissement des réseaux secs (Eclairage public, télécommunication …)	459 978,10 €	370 690,70 €	830 668,80 €
Total	1 217 666,21 €	920 437,79 €	2 138 104,00 €

Les équipements de sécurisation, éligibles au programme AMISSUR, feront l'objet d'autres demandes de subvention.

Le programme AMBITION Moselle est donc sollicité sur le volet principal du programme de requalification estimé à 2 018 217,27 € HT.

CONSIDÉRANT qu'un seul dossier sera déposé au titre du programme AMBITION Moselle (deux au maximum sur la durée du mandat) ;

CONSIDÉRANT la nature et le coût de l'opération, M. MALGLAIVE propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention du Département au titre du programme AMBITION Moselle à hauteur de 40 % :

	Montant sollicité (€ HT)	% de financement	Etat de la demande
Conseil Départemental Ambition Moselle	807 286,91 €	40,00 %	Dossier en cours de dépôt
Ville de L'HÔPITAL (Autofinancement)	1 210 930,36 €	60,00 %	
Total (€ HT)	**2 018 217,27 €**	**100,00 %**	

Intervention de M. GIL :
Si le Département ne verse pas la subvention, le montant total sera-t-il financé par la Ville ?

Réponse de M. le Maire :
Le Département versera obligatoirement une subvention puisque nous sommes éligibles (un seul dépôt de dossier sur les deux au maximum sur la durée du mandat).

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à cette délibération :

Nombre de voix POUR 28

Point 3	**Demande de subvention AMISSUR rue du Général Irwin**
Thématique : Finances locales	**Rédacteur :** DGS
7.5. Subventions	

La requalification complète de la rue du Général Irwin va nettement améliorer la qualité des revêtements pouvant entrainer une augmentation de la vitesse de circulation déjà très élevée sur ce linéaire très fréquenté menant à différents établissements scolaires de la Ville (Collège François Rabelais, Groupe scolaire Pierre Philipps).

Il est ainsi proposé d'ajouter de nombreux équipements de sécurité sur cet axe : enrobés de carrefours différenciés captant l'attention des usagers, signalisation au sol, plateaux surélevés, passages piétons avec bande podotactile *etc.*

Ces équipements de sécurisation, estimés à 50 443,42 € HT, sont éligibles au programme AMISSUR (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route) du Département de la Moselle.

CONSIDÉRANT la nature de l'opération, M. MALGLAIVE propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention du Département au titre du programme AMISSUR à hauteur du maximum soit 30 % :

	Montant sollicité (€ HT)	% de financement	Etat de la demande
Conseil Départemental (AMISSUR)	15 133,03 €	30,00 %	Dossier en cours de dépôt
Ville de L'HÔPITAL (Autofinancement)	35 310,39 €	70,00 %	
Total (€ HT)	**50 443,42 €**	**100,00 %**	

Cette délibération est approuvée à l'unanimité :

Nombre de voix POUR	28

Point 4	**Demande de subvention AMISSUR rue Bois Richard**
Thématique : Finances locales	**Rédacteur :** DGS
7.5. Subventions	

La requalification complète de la rue Bois Richard va nettement améliorer la qualité des revêtements pouvant entrainer une augmentation de la vitesse de circulation déjà très élevée sur ce linéaire très fréquenté menant notamment à l'école maternelle Bois Richard.

Il est ainsi proposé d'ajouter de nombreux équipements de sécurité sur cet axe : enrobés de carrefours différenciés captant l'attention des usagers, signalisation au sol, plateaux surélevés, passages piétons avec bande podotactile *etc.*

Ces équipements de sécurisation, estimés à 69 443,31 € HT, sont éligibles au programme AMISSUR (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route) du Département de la Moselle.

CONSIDÉRANT la nature de l'opération, M. MALGLAIVE propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention du Département au titre du programme AMISSUR à hauteur du maximum soit 30 % :

	Montant sollicité (€ HT)	% de financement	Etat de la demande
Conseil Départemental (AMISSUR)	20 832,99 €	30,00 %	Dossier en cours de dépôt
Ville de L'HÔPITAL (Autofinancement)	48 610,32 €	70,00 %	
Total (€ HT)	**69 443,31 €**	**100,00 %**	

Cette délibération est approuvée à l'unanimité :

Nombre de voix POUR 28

Point 5	**Affectation des résultats du compte financier unique 2024 – Budget principal**
Thématique : Finances locales	**Rédacteur :** FIN/FN
7.1. Décisions budgétaires	

VU les résultats de clôture du Budget Principal 2024 approuvés en assemblée le 19 mars 2025, le compte financier unique fait apparaître :

- Section d'investissement

Excédent de la section d'investissement : 329.525,16

- Section de fonctionnement

Excédent de la section de fonctionnement :1.555.092,69 €

Mme NOWAK propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

- 329.525,16 € au compte R 001, solde d'exécution de la section d'investissement reporté ;
- 455.092,69 € au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé ;
- 1.100.000 € au compte R 002, résultat de fonctionnent reporté.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité :

Nombre de voix POUR 28

Point 6	**Vote des taux d'imposition**
Thématique : Finances locales	**Rédacteur :** FIN/FN
7.2. Fiscalité	

Conformément à ce qui a été annoncé lors du débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire, les taux communaux ne seront pas augmentés.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition proposés ci-dessous :

Taxe d'Habitation : 22,44 %
Taxe d'Habitation sur les logements vacants : 22,44 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 31,13%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 84,29 %

et de l'autoriser à :

- Notifier cette décision aux services préfectoraux
- Transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à cette délibération :

Nombre de voix POUR 28

Point 7	**Budget primitif 2025 – Budget principal**
Thématique : Finances locales	**Rédacteur :** FIN/FN
7.1. Décisions budgétaires	

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2025 de la Ville de L'HÔPITAL comme suit :

Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Crédits proposés	6.511.000 €	5.411.000 €
	+	+
Résultat de fonctionnement reporté	0 €	1.100.000 €
	=	=
Total de la section de fonctionnement	**6.511.000 €**	**6.511.000 €**

Investissement		
	Dépenses	Recettes
Crédits proposés	3.463.449,59 €	3.295.474,84 €
	+	+
Restes à réaliser 2024	236.550,41 €	75.000 €
Solde d'exécution reporté		329.525,16 €
	=	=
Total de la section d'investissement	**3.700.000 €**	**3.700.000 €**
Total du budget	**10.211.000 €**	**10.211.000 €**

Intervention de M. GIL :
Quand allons-nous étudier les subventions aux associations ?

Réponse de M. le Maire :
Cette question sera abordée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Le budget primitif 2025 est adopté :

Nombre de voix POUR	23
Nombre d'ABSENTIONS	5 M. Gil (+ procuration M. Delesse), Mme Schmitt, M. Majewski, MmeWendling

Séance levée à 19h23

Le Président,
Emmanuel SCHULER

Le Secrétaire,
Michel MALGLAIVE